

[Arrêté du 4 avril 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse](#) [1]

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 4 avril 2016, est autorisée au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse prévu par l'article 3 du décret du 27 mars 1992 modifié. Le nombre total de postes offerts au concours est fixé à 36.

La date limite de candidature : vendredi 22 juillet.

[En savoir plus](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/arr%C3%AAt%C3%A9-du-4-avril-2016-autorisant-au-titre-de-lann%C3%A9e-2016-louverture-du-concours-externe-sur>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032487117&dateTexte=&categorieLien=id>